



Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table

Affiliée FSTT

Cernier, le 10 avril 2008

Olivier Kohli
CP 60
2053 Cernier
magasin +41 32 853 74 53
natel +41 76 318 74 53
olivier.kohli@anjtt.ch

A tous les clubs de l'ANJTT

CONVOCAATION

Finales ANJTT – Saison 2007-2008

Dimanche 20 avril 2008 à Cernier

Toutes les équipes ci-dessous sont qualifiées pour les finales de promotions/relégations 2007-2008 :

4EME LIGUE	TITRE (TOUS PROMUS)	POULE PROMOTION (évtl 1 promu)
Groupe 1	Philipp Morris 1	Métalor 2
Groupe 2	Nugerol 4	Philipp Morris 2
Groupe 3	Bienne 4	Le Landeron 3
Groupe 4	Rapide Delémont 3	Delémont 6

3EME LIGUE	TITRE (TOUS PROMUS)	POULE PROMOTION (évtl 1 promu)
Groupe 1	Nugerol 2	Cernier 3
Groupe 2	La Chaux-de-Fonds 5	Marin 1
Groupe 3	La Chaux-de-Fonds 6	Tavannes 1
Groupe 4	Rapide Delémont 2	Omega 1

2EME LIGUE	FINALE TITRE (TOUS PROMUS)	MATCH 3-4 (évtl 1 promu)
	Péry 1 - Côte Peseux 2	Cernier 2 - Courfaivre 1

COUPE ANJTT	FINALE OPPOSANT LES VAINQUEURS DES MATCHS SUIVANTS	
	Delémont 1 - Cortailod 1	Côte Peseux 1 - La Chaux-de-Fonds 1

ATTENTION

Au vu du très bon comportement de nos équipes de ligue nationale (Cortailod 1 et 2, La Chaux-de-Fonds 1), aucun match de relégation supplémentaire ne doit être disputé.

Par contre, Rapide Delémont va tenter la promotion en LNC. En cas de réussite, une promotion supplémentaire doit être envisagée.

IMPORTANT

Le directoire de l'ANJTT attire votre attention sur l'article no 510.2.4 du règlement sportif STT, qui stipule :

« Les joueurs inscrits comme titulaires en début de saison qui n'ont pas disputé au moins 50 % des rencontres du championnat par groupes et des matchs de barrage de ce dernier ni été présents pendant les matchs (remarque sur le feuille de match), n'ont pas le droit de participer aux matchs et aux tours de promotion/relégation ainsi qu'aux plays offs. »

Le contrôle de la feuille de match sera effectué **après** les finales et les équipes contrevenantes seront sanctionnées d'un W.O pour le(s) match(s) concerné(s).

Pour l'horaire des matchs, veuillez vous référer au plan des matchs en annexe (1 page). Les numéros de tables seront indiqués sur place, lors des finales.

- Les matchs de poule se déroulent jusqu'à dix, les autres parties jusqu'à ce que le vainqueur soit connu.
- Conformément à l'art. RS-ANJTT 4.3.5, une équipe ayant droit de participer aux finales de promotion renonçant à y participer est tenue d'aviser par écrit le Président du RT **au plus tard le 16 avril 2008 (Courrier A). En procédant de telle manière, elle renonce également à sa promotion en ligue supérieure.**
- Si une équipe est non-présente, se retire pendant une poule ou n'est pas conforme au RS de l'ANJTT ou STT, toutes ses rencontres seront considérées comme perdues par forfait et sera soumise au RF de l'ANJTT. **En procédant de telle manière, elle renonce également à sa promotion éventuelle en ligue supérieure.**
- Le classement des poules sera établi conformément au règlement RS STT, articles 510.6 et suivants. Pour le classement des équipes à égalité de points, l'article 510.6.3 est déterminant.
- **Les capitaines des équipes doivent se présenter spontanément à la table d'arbitrage une demi-heure avant le début du match afin d'annoncer les joueurs disputant la rencontre.**
- **A l'exception des premières rencontres du matin, toutes les équipes doivent être prêtes à jouer 30 minutes avant l'heure prévue. Des retards éventuels sont possibles, en fonction de la durée des matchs.**
- Le CTT Cernier met une cantine à votre disposition.

Les soussignés et le comité d'organisation restent à votre disposition pour tout complément d'information.

En comptant sur votre esprit fair-play, nous vous souhaitons d'excellentes finales.

Juge-Arbitre

F. Magnin

Resp. Technique - ANJTT

O. Kohli